

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2022**PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2022****OBSERVATIONS GENERALES**

Ce projet de Budget Primitif 2022 est élaboré dans un contexte national conditionné par la loi de programmation pour les années 2018 à 2022.

Ce budget intègre les directives et les principes qui ont fait l'objet du débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) tenu en séance du conseil municipal du 16 février dernier, rapport qui reprend, conformément aux obligations de la loi NOTRe, les éléments de réflexion, de détails et de justificatifs pour les points principaux qui ne feront pas l'objet d'une nouvelle reprise dans la présente note.

Ce budget reprend les résultats par anticipation du compte administratif 2021. Dans un contexte encore très particulier entre les répercussions économiques de la crise sanitaire et de la guerre en Ukraine, ce budget permet cependant de continuer le programme d'investissements suivant le Plan Pluriannuel d'Investissements pour la période 2021-2026. En fonctionnement une enveloppe de dépenses imprévues a été provisionnée afin d'anticiper les hausses à venir sur les tarifs de l'énergie.

Le cumul des sections de fonctionnement et d'investissement représente un budget total de 17 160 156.83

L'autofinancement inscrit correspond au besoin de financement des investissements pour l'exercice 2022.

LES RATIOS :

INFORMATIONS FINANCIERES/RATIOS	VALEURS BUDGET 2021 Population INSEE (7 586)	VALEURS BUDGET 2022 Population INSEE (7 939)	MOYENNES DE LA STRATE (source DGCL 2020)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1307 €	1312 €	918 €
Produit des impositions directes/population	584 €	562 €	526 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 366 €	1 249 €	1 124 €
Dépenses d'équipement brut/population	375 €	453 €	288 €
Encours de la dette/population	672 €	595 €	821 €
DGF/population	198 €	196 €	154 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	57.73 %	56 %	57.50 %

La réforme des indicateurs :

Jusqu'alors certains indicateurs permettaient d'évaluer la richesse théorique d'une collectivité en prenant en compte l'ensemble des ressources stables d'une collectivité. Ces indicateurs servent à la répartition des concours financiers de l'Etat et des péréquations. C'était le cas du potentiel financier. Or la loi de finances pour 2022 prévoit une rénovation des indicateurs financiers qui entrera en vigueur en 2023. Ces indicateurs prennent désormais en compte uniquement les produits et potentiels communaux (contre le total des produits communaux et intercommunaux jusqu'ici). On passe ainsi d'une logique de produit total perçu sur le territoire de la commune à une logique de produit perçu par la commune. Ce nouveau mode de calcul pourrait pénaliser certaines collectivités dont Bessancourt.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

EN INVESTISSEMENT

R - des titres émis pour
D - des mandats émis pour

2 089 438.06 €
1 502 639.22 €

soit un excédent de réalisation de	586 798.84 €
un déficit global de 2021 de	-505 992.65 €
R - RAR 2021	552 855.54 €
D - RAR 2021	460 018.56 €
	<hr/>
Soit un excédent de RAR de	92 836.98 €
SOIT UN EXCEDENT CUMULE DE	173 643.17 €

Un excédent cumulé pour l'année 2021 correspondant à l'excédent de réalisation + le déficit 2021
+ 80 806.19 €

EN FONCTIONNEMENT

R - des titres émis pour	11 060.931.88 €
D - des mandats émis pour	9 979 887.98. €
	<hr/>
	1 081 043.90 €
un excédent global de 2021 de	724 047.28 €
SOIT UN EXCEDENT CUMULE DE	1 775 091.18 €

Répartition excédent de fonctionnement

002 1 775 091.18 €

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement d'un montant de 11 692 610.18 € (*contre 11 061 528.28 en 2020*) est en augmentation du fait de l'anticipation de la hausse des tarifs de l'énergie et aussi l'inscription à nouveau de dépenses antérieures au COVID.

A / RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement à hauteur de 11 692 610.18 €

Le détail par chapitre et nature s'établit comme suit :

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
013	Atténuations de charges	60 000,00	30 000,00	30 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	60 000,00	30 000,00	30 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	532 700,00	714 700,00	714 700,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	6 800,00	5 000,00	5 000,00
70312	Redevances funéraires	2 500,00	500,00	500,00

Accusé de réception en préfecture
095-219500600-20220331-01-DE
Date de télétransmission : 06/04/2022
Date de réception préfecture : 06/04/2022

70328	Autres droits de stationnement et de location	1 300,00	2 500,00	2 500,00
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	2 400,00	2 500,00	2 500,00
70632	A caractère de loisirs	44 200,00	53 200,00	53 200,00
7066	Redevances et droits des services à caractère social	10 000,00	136 000,00	136 000,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseign	464 000,00	515 000,00	515 000,00
70878	par d'autres redevables	1 500,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	6 138 508,00	6 264 731,00	6 264 731,00
73111	Impôts directs locaux	4 433 499,00	4 466 000,00	4 466 000,00
73211	Attribution de compensation	625 164,00	625 171,00	625 171,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	124 505,00	130 560,00	130 560,00
73222	Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-Franc	515 000,00	500 000,00	500 000,00
7343	Taxe sur les pylônes électriques	20 340,00	20 000,00	20 000,00
7351	taxe sur consommation finale d electricite	60 000,00	63 000,00	63 000,00
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de pu	360 000,00	460 000,00	460 000,00
74	Dotations, subventions et participations	3 584 297,00	2 782 768,00	2 782 768,00
7411	Dotation forfaitaire	1 240 000,00	1 255 919,00	1 255 919,00
74121	Dot Solidarité rurale	110 000,00	115 995,00	115 995,00
74127	Dotation nationale de péréquation	159 000,00	187 804,00	187 804,00
744	FCTVA	28 630,00	40 000,00	40 000,00
745	Dotation spéciale au titre des instituteurs	2 808,00	2 808,00	2 808,00
74711	Emplois jeunes		0,00	0,00
74718	Autres	5 000,00	160 000,00	160 000,00
7472	Régions	30 000,00	32 000,00	32 000,00
7473	Départements	23 072,00	13 900,00	13 900,00
7478	Autres organismes	855 650,00	855 500,00	855 500,00
74832	Attribution du fonds départemental de péréquation de la TP	130 137,00	90 208,00	90 208,00
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes fon		28 634,00	28 634,00
7488	Autres attributions et participations	1 000 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	51 976,00	82 540,00	82 540,00
752	Revenus des immeubles	43 830,00	36 600,00	36 600,00
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	2 803,00	32 000,00	32 000,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	5 343,00	13 940,00	13 940,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)		10 367 481,00	9 874 739,00	9 874 739,00
77	Produits exceptionnels (c)		42 780,00	42 780,00
7711	Dédits et pénalités perçus		26 780,00	26 780,00
7788	Produits exceptionnels divers		16 000,00	16 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		10 367 481,00	9 917 519,00	9 917 519,00

TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	10 367 481,00	9 917 519,00	9 917 519,00
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		1 775 091,18
			=
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		11 692 610,18

□ **Les impôts directs et taxes (Chapitre 73) sont estimés à 6 264 731 €** contre 6 138 508 € pour le BP 2021. L'augmentation provient de la taxe sur les droits de mutation en constante progression suivant les transactions immobilières réalisées sur le territoire.

a) Les taxes locales s'élèvent à 4 466 000 €

Pour cette année encore les calculs de l'administration centrale ont reconduit le coefficient correcteur de 1,41 appliqué au produit de la taxe foncière communale après réforme pour compenser la perte de la taxe d'habitation.

Tout comme nous l'avons indiqué dans le rapport d'orientations budgétaires pour 2022, la réforme est neutre sur le plan des ressources pour la commune la première année, mais elle concentre la fiscalité sur un nombre plus réduit de contribuables : en effet, dès 2021 la quasi-totalité des locataires ne paient plus de taxes locales (en particulier les logements sociaux qui ne génèrent plus aucune recette fiscale puisqu'exonérés de foncier à long terme), et seuls les propriétaires de la communes acquittent encore des taxes locales via les deux taxes foncières et éventuellement la TH sur les résidences secondaires.

Cette réforme vient également complètement modifier la dynamique du produit. Désormais, les constructions nouvelles se traduiront uniquement en bases de TFB. Elles généreront cependant un produit supérieur à aujourd'hui sous deux effets : le transfert du taux départemental et l'application du coefficient correcteur.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties est l'addition du taux communal 22.47 % et du taux départemental 17.18 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties = 39.65 %

La commune n'a plus à voter le taux de TH car il est gelé et maintenu au même niveau qu'en 2019.

De plus suite également à la suppression de la TH, les compensations d'exonérations de TH et TFB anciennement versées au chapitre 74 sont intégrées au 73111.

b) La prévision de l'**attribution de Compensation (A.C.)** s'élève à **625 164 euros** pour 2022. Depuis l'entrée à la communauté d'agglomération l'AC a diminué suivant les différents transferts de compétences intervenus (Eclairage public, sorties piscine, assainissement etc...)

Bessancourt	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
A.C	625 164 €	625 164 €	620 000 €	620 000 €	623 000 €	711 000 €	705 405 €	956 827 €

c) La **Dotation de Solidarité Communautaire (D.S.C.)** a été maintenue et évaluée à 124 505 € pour 2022.

Bessancourt	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
D.S.C	124 505 €	124 505 €	122 400 €	122 332 €	126 000	135 934 €	134 950.27 €	160 560 €

Pour ce qui concerne les autres recettes, elles n'appellent pas d'observations particulières car elles demeurent stables.

➤ **Les dotations et participations (Chapitre 74) passent à 2 732 768 € en 2022 contre 3 584 297 € en 2021**, soit une diminution due à l'inscription en 2021 de la dernière participation de GPA aux équipements publics. Les dotations de l'Etat aux collectivités n'ont pas encore été notifiées d'où la reconduction à l'identique de la dotation perçue en 2021 lors du vote du budget primitif. L'INSEE comptabilise au 1^{er} janvier 2022 7 939 habitants contre 7586 en 2021, ce qui augmentera le montant des dotations.

Bessancourt	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
D.G.F.	1 414 197 €	1 252 609 €	1 173 690 €	1 170 000 €	1 200 000 €	1 214 600 €	1 240 000 €	1 255 919 €

Compte tenu de politique volontariste d'accès à l'emploi pour les jeunes, la Ville a recruté des Emplois Parcours Compétence fin 2021. Ce dispositif est financé par l'Etat à hauteur de 80% soit 160 000 € inscrits au 74718.

Pour ce qui concerne les autres recettes, elles n'appellent pas d'observations particulières car elles demeurent stables.

➤ **Les produits des services (Chapitre 70), s'élèvent à 714 700 € contre 532 700 € en 2021.** La fréquentation des services est repartie à la hausse en 2021, d'où un impact budgétaire positif en 2022.

Concernant les autres recettes réelles et les opérations d'ordre, nous pouvons observer que des crédits ont été inscrits au 7711 correspondants à des pénalités appliqués sur le marché de restauration scolaire. La Ville est très exigeante sur la qualité des repas servis aux enfants.

Elle fait respecter de façon stricte les conditions du cahier des charges imposées au prestataire. De ce fait tout manquement fait l'objet d'une procédure avec l'application de pénalités. Quant au 7788 il correspond aux indemnités versées par la poste pour le service proposé en mairie par le biais de l'agence postale communale.

Les amortissements connaissent une hausse de 100 000 € relative à l'intégration des crédits consommés sur les exercices précédents qui n'ont pas été suivis de travaux. Nous procédons progressivement à leur intégration tous les 5 ans environs.

B / LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **11 692 610.18 €**

Les orientations politiques ont été présentées dans le rapport d'orientations budgétaires pour 2022. Elles se déclinent en 3 axes tant en fonctionnement qu'en investissement : l'écologie, la solidarité, la démocratie.

Pour rappel nos dépenses sont composées ainsi :

- ✓ Les contrats de maintenance ou les marchés de services qui sont indexés sur l'évolution prévue dans leurs contrats.
- ✓ Les charges de structure patrimoniales, (fluides, loyers et charges, maintenance...).
- ✓ Les charges de production des services publics, (fournitures d'entretien, alimentation de restauration scolaire, actions et évènements culturels/sportifs/éducatifs, matériel.et fournitures pour les écoles etc..).
- ✓ Les moyens généraux des services, (carburant, nettoyage locaux, télécommunications...).
- ✓ Les indemnités versées aux élus et charges de fonctionnement des groupes d'élus.
- ✓ Les subventions aux associations (sportives/culturelles/loisirs/écoles.
- ✓ les charges financières et reversements de fiscalité.

Lors du débat sur les orientations budgétaires en février dernier il avait été avancé une progression des charges à caractère général de l'ordre de + 3%. Or, compte-tenu des dernières actualités internationales, l'impact sera bien plus important pour les collectivités. L'inflation atteint déjà 3.6% et les augmentations tarifaires du carburant, de l'électricité et du gaz ne pourront peut être pas être contenues par des mesures gouvernementales. C'est la raison pour laquelle nous avons fait le choix dès le vote du budget primitif d'inscrire une hausse de plus de 10% du chapitre 011. Nous avons aussi provisionné une enveloppe de dépenses imprévues au 022 pour un peu plus de 200 000 €.

La collectivité suit rigoureusement son budget et trouve des solutions afin de limiter les augmentations. Elle a recours depuis plusieurs années lors du renouvellement de son parc auto aux véhicules électriques même si aujourd'hui cela impacte les consommations.

De plus, les élus s'attachent à mettre en œuvre leur politique ambitieuse en allant toujours rechercher des partenariats comme avec la CAF avec laquelle nous sommes

engagés dans le développement du lien social. C'est la raison pour laquelle un nouveau Contrat Territorial Global est signé avec la CAF, incluant de nouvelles actions. Le travail en transversalité avec les services de la Ville assure une optimisation des coûts en développant les services rendus à la population. La mutualisation de certains besoins avec la communauté d'agglomération du Valparisis, comme la mutualisation de recherche de subventions, le secteur de la sécurité avec l'implantation des caméras et la PMM, est un outil important pour la bonne mise en œuvre des actions de la ville.

Ces dépenses s'établissent comme suit par chapitre et nature :

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
011	Charges à caractère général	2 814 670,00	3 157 525,00	3 157 525,00
6042	Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	721 694,00	821 630,00	821 630,00
60611	Eau et assainissement	23 850,00	47 980,00	47 980,00
60612	Énergie - Électricité	117 950,00	151 450,00	151 450,00
60621	Combustibles	6 000,00	9 000,00	9 000,00
60622	Carburants	24 300,00	25 000,00	25 000,00
60623	Alimentation	7 868,00	5 585,00	5 585,00
60628	Autres fournitures non stockées	72 038,00	42 550,00	42 550,00
60631	Fournitures d'entretien	19 000,00	33 300,00	33 300,00
60632	Fournitures de petit équipement	100 795,00	50 845,00	50 845,00
60633	Fournitures de voirie		20 000,00	20 000,00
60636	Vêtements de travail	9 000,00	18 000,00	18 000,00
6064	Fournitures administratives	12 112,00	14 183,00	14 183,00
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	15 000,00	17 500,00	17 500,00
6067	Fournitures scolaires	27 530,00	28 560,00	28 560,00
6068	Autres matières et fournitures	20 000,00	15 000,00	15 000,00
6132	Locations immobilières	18 404,00	58 600,00	58 600,00
6135	Locations mobilières	80 600,00	89 245,00	89 245,00
614	Charges locatives et de copropriété	300,00	2 500,00	2 500,00
61521	Terrains		11 500,00	11 500,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	100 000,00	140 000,00	140 000,00
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	11 000,00	0,00	0,00
615231/61524	Entretien et réparations voiries	316 200,00	346 500,00	346 500,00

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
615232	Entretien et réparations réseaux	73 600,00	74 000,00	74 000,00
61551	Matériel roulant	7 000,00	10 000,00	10 000,00
61558	Autres biens mobiliers	3 480,00	5 000,00	5 000,00
6156	Maintenance	271 178,00	386 537,00	386 537,00
6161	Assurance multirisques	18 000,00	23 000,00	23 000,00
6168	Autres primes d'assurance	12 000,00	13 000,00	13 000,00
617	Etudes et recherches	10 000,00	5 000,00	5 000,00
6182	Documentation générale et technique	10 864,00	13 565,00	13 565,00
6184	Versements à des organismes de formation	20 395,00	30 000,00	30 000,00
6188	Autres frais divers	314 265,00	315 610,00	315 610,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	111,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	14 900,00	10 000,00	10 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	9 500,00	0,00	0,00
6228	Divers	32 159,00	23 825,00	23 825,00
6231	Annonces et insertions	5 500,00	8 000,00	8 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	36 300,00	57 700,00	57 700,00
6236	Catalogues et imprimés	49 530,00	46 520,00	46 520,00
6237	Publications	15 000,00	6 000,00	6 000,00
6247	Transports collectifs	21 490,00	33 220,00	33 220,00
6251	Voyages et déplacements	1 294,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	32 150,00	18 000,00	18 000,00
6262	Frais de télécommunications	45 174,00	49 500,00	49 500,00
627	Services bancaires et assimilés	3 000,00	2 000,00	2 000,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)		480,00	480,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	81 800,00	50 000,00	50 000,00
63512	Taxes foncières	21 000,00	22 000,00	22 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	425,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	64,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	850,00	5 640,00	5 640,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 731 245,00	5 834 997,00	5 834 997,00
6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement	36 000,00	30 000,00	30 000,00
6218	Autre personnel extérieur	6 500,00	4 200,00	4 200,00
6331	Versement mobilité	68 355,00	65 880,00	65 880,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	19 620,00	15 841,00	15 841,00

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	58 075,00	50 462,00	50 462,00
64111	Rémunération principale	1 773 300,00	1 598 295,00	1 598 295,00
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	97 750,00	103 550,00	103 550,00
64118	Autres indemnités	556 100,00	504 666,00	504 666,00
64131	Rémunérations	1 122 450,00	1 231 088,00	1 231 088,00
64138	Autres indemnités	310 010,00	331 800,00	331 800,00
64162	Emplois d'avenir	8 000,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	48 800,00	280 000,00	280 000,00
64171	Apprentis - Rémunérations	30 500,00	55 000,00	55 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	727 600,00	723 610,00	723 610,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	622 820,00	558 900,00	558 900,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	65 620,00	70 400,00	70 400,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	139 465,00	184 350,00	184 350,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	7 000,00	0,00	0,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	26 230,00	8 955,00	8 955,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	7 000,00	18 000,00	18 000,00
6478	Autres charges sociales diverses		0,00	0,00
6488	Autres charges	50,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	461 000,00	461 000,00	461 000,00
739221	FNGIR	461 000,00	461 000,00	461 000,00
65	Autres charges de gestion courante	615 172,00	663 079,00	663 079,00
6531	Indemnités	109 000,00	109 000,00	109 000,00
6532	Frais de mission	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6533	Cotisations de retraite	5 600,00	5 600,00	5 600,00
6535	Formation	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6553	Service d'incendie	106 000,00	108 505,00	108 505,00
65541	Contributions au fonds de compensation des charges territoriales	4 395,00	2 900,00	2 900,00
6558	Autres contributions obligatoires	30 000,00	283,00	283,00
657362	CCAS	270 000,00	300 000,00	300 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	73 017,00	90 291,00	90 291,00
65888	Autres	5 160,00	34 500,00	34 500,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		9 622 087,00	10 116 601,00	10 116 601,00
66	Charges financières (b)	101 996,85	98 431,10	98 431,10
66111	Intérêts réglés à l'échéance	100 000,00	100 000,00	100 000,00
661121	Montant des ICNE de l'exercice	38 922,01	35 032,73	35 032,73
661122	Montant des ICNE de l'exercice N-1	-42 425,16	-38 601,63	-38 601,63
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	4 000,00	1 000,00	1 000,00
6688	Autres	1 500,00	1 000,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	3 069,00	1 400,00	1 400,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 069,00	1 400,00	1 400,00

022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	200 000,00	203 414,25	203 414,25
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		9 927 152,85	10 419 846,35	10 419 846,35
023	Virement à la section d'investissement	834 375,43	868 763,83	868 763,83
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	300 000,00	404 000,00	404 000,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	300 000,00	404 000,00	404 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 134 375,43	1 272 763,83	1 272 763,83
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 134 375,43	1 272 763,83	1 272 763,83
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		11 061 528,28	11 692 610,18	11 692 610,18

Les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à 3 157 525 contre 2 814 670 € en 2021.

L'augmentation de plus de 10% sur les charges à caractère général s'explique par la comptabilisation dès le vote du BP de l'inflation et de la hausse des prix du carburant, gaz et électricité. De plus, la situation sanitaire s'étant stabilisée avec l'arrivée de la vaccination en 2021, cela entrouvre de nouvelles perspectives. La Ville relance donc les actions ou évènements qui n'avaient pas pu se tenir durant les 2 dernières années.

La Ville va proposer en plus du séjour ski en février dernier, 5 séjours cet été avec des destinations différentes et des activités variées sur les 2 mois estivaux. Ainsi il y aura 2 séjours de 14 jours. L'un à Sète avec des activités nautiques, l'autre dans les Vosges pour la pratique notamment de l'équitation. Puis 2 séjours de 5 jours pour les petits entre 4 et 6 ans dans le Loiret et un séjour de 7 jours dans deux parcs le Puy du fou et le Futuroscope. Au total 52 enfants pourront profiter de ces nouveaux séjours à thèmes.

Les activités d'été reprendront, au programme : du sport, des jeux, des sorties pour toutes les familles.

Le service culturel entend repropose une programmation culturelle de qualité et hétéroclite. Sur le secteur de la petite enfance la Ville accroît son offre en réservant 6 places supplémentaires dans la crèche de l'IFAC portant ainsi l'offre dans cette structure à 18 places.

➤ **Les charges de personnel (Chapitre 012) sont prévues pour un montant de 5 834 997 €.** Comme annoncé dans le rapport d'orientations budgétaires, une progression de 2% a été estimée suivant le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), les nouvelles dispositions statutaires pour certaines catégories et l'écart entre les entrées et les sorties. Les charges de personnel correspondent à un effectif budgétaire prévisionnel de 142 en ETP d'emplois permanents et non permanents. Le ratio des dépenses de personnel s'élève à 56 % des Dépenses Réelles de Fonctionnement, contre 57.73 % pour le BP 2021.

➤ **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) et charges exceptionnelles représentent 663 079 €**

Le chapitre 65 regroupe entre autres les dépenses liées aux indemnités des élus ainsi que leur formation. Pour rappel une enveloppe de 10 000 € a été déterminée dans le règlement intérieur pour la formation des élus adopté en conseil municipal du 07 juillet 2020.

L'axe solidarité se retranscrit pour partie dans le chapitre 65 avec la subvention versée au CCAS qui augmente de 30 000 €. Une nouvelle dynamique s'est engagée sur l'action sociale avec le recrutement d'un travailleur social, les permanences avec les organismes sociaux etc....

Sont également inscrites les participations obligatoires à certains organismes comme le SDIS pour 108 505 €.

Des subventions aux associations ou établissements sont attribuées selon la liste ci-dessous :

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
657362	657362	subvention CCAS	ADMINISTRATIONS CCAS	Etablissement de droit public	300 000,00
6574	6574	Subvention aux associations	ASSO PARENTS INDEPENDANTS LAMARTINE	Association	600,00
6574	6574	Subvention aux associations	ASSO VOLLEY BALL TAVERNY/SAINT LEU	Association	500,00
6574	6574	Subvention projets pédagogiques	ASSO OCCE 95 PRIM SIMONE VEIL 2525	Association	8 500,00
6574	6574	Subvention aux associations	ASSO APE DES PARENTS D'ELEVES DE ST EXUPERY	Association	250,00
6574	6574	Subvention aux associations	ASSO FCPE	Association	150,00
6574	6574	Subvention aux associations	ASSO BESSAN'COOP	Association	2 000,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO LES AMIS DE BESSANCOURT	Association	300,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO LES JARDINS COURTOIS DE BESSANCOURT	Association	500,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE BESSANCOURT	Association	1 000,00
6574	6574	Subvention exceptionnelle 2022- Ecole elementaire ST EXUPERY- projet OPERA	ASSO OCCE 95 COOP SCOL 2061	Association	2 500,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO TENNIS CLUB BESSANCOURT	Association	2 000,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO TSN95	Association	500,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO RANDORI CLUB BESSANCOURT	Association	2 000,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO PREVENTION ROUTIERE	Association	200,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO PETANQUE DE BESSANCOURT	Association	150,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO OLYMPIQUE CYCLISTE VAL D'OISE	Association	3 750,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO LES BISOUDOUX	Association	815,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO FB2M HANDBALL	Association	5 000,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT	Association	8 000,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO COSMOPOLITAN CLUB TAVERNY	Association	1 000,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO BADMINTON CLUB BESSANCOURTOIS	Association	1 500,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO ASSOC SPORTIVE	Association	2 250,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO ASSOC A COEUR JOIE	Association	500,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO AEPB TENNIS DE TABLE	Association	2 000,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO ACPG CATM TOE BESSANCOURT	Association	300,00
6574	6574	Subvention projets pédagogiques	ASSO OCCE 95 COOP SCOL 2061	Association	9 260,00
6574	6574	Subvention projets pédagogiques	ASSO OCCE 95 COOP SCOL 2060	Association	8 994,00
6574	6574	Subvention projets pédagogiques	ASSO OCCE 95 COOP SCOL 1046	Association	4 738,00
6574	6574	Subvention projets pédagogiques	ASSO OCCE 95 COOP SCOL 1047	Association	5 232,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO ASSOC DES FAMILLES	Association	1 000,00
6574	6574	Subvention aux associations	ASSO BASKET CLUB DE FREPILLON MERIEL	Association	1 200,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO STUDIO FIT	Association	3 500,00

- **Les charges financières (chapitre 66) représentent 98 431.10€**
- **Les atténuations de produits (chapitre 014) s'élèvent à 461 000 €, et comprennent uniquement le FNGIR**
- **Les opérations d'ordre comprennent :**

042 : la dotation aux amortissements pour 404 000 euros, dont le montant est en hausse du fait de l'intégration des dépenses antérieures au 2031 (études) qui n'ont pas été suivies de réalisation.

023 : le virement à la section d'investissement servant au financement des investissements pour 868 763.83 €

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'élève à **5 467 546.65 €**

En section d'investissement certaines dépenses seront votées par opération.

A / RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les **recettes d'investissement** s'établissent à **5 467 546.65 euros** suivant le détail par chapitre et article ci-dessous :

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 109 231,78	648 750,00	648 750,00
1322	Régions	717 095,33	285 000,00	285 000,00
1323	Départements	366 039,40	0,00	0,00
1337	Dotation de soutien à l'investissement local		363 750,00	363 750,00
1341	Dotat° équipt territoires ruraux	26 097,05	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	480 799,00	548 250,00	548 250,00
1641	Emprunts en euros	480 799,00	548 250,00	548 250,00
16411	Emprunts en euros		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 590 030,78	1 197 000,00	1 197 000,00

10	Dotations, fonds divers et réserves	830 844,07	201 318,00	201 318,00
10222	F.C.T.V.A.	740 844,07	201 318,00	201 318,00
10226	Taxe aménagt Verst sous-densité	60 000,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	30 000,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	196 000,00	750 000,00	750 000,00
Total des recettes financières		1 026 844,07	951 318,00	951 318,00
TOTAL RECETTES REELLES		2 616 874,85	2 148 318,00	2 148 318,00
021	Virement de la section de fonctionnement	834 375,43	868 763,83	868 763,83
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	300 000,00	404 000,00	404 000,00
2802	Frais documents d'urbanisme	26 000,00	29 000,00	29 000,00
28031	Amortissements des frais d'études	3 000,00	85 000,00	85 000,00
28041412	Communes du GFP - Bâtiments et installations	2 000,00	1 500,00	1 500,00
28051	Concessions et droits similaires	14 000,00	12 000,00	12 000,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 000,00	1 000,00	1 000,00
28128	Autres agencements et aménagements de terrains	27 000,00	37 000,00	37 000,00
28138	Autres constructions		15 000,00	15 000,00
28151	Réseaux de voirie	6 000,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	26 000,00	25 000,00	25 000,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	3 000,00	2 500,00	2 500,00
281534	Réseaux d'électrification	5 000,00	2 500,00	2 500,00
281568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	15 000,00	20 000,00	20 000,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie		500,00	500,00
28182	Matériel de transport	22 000,00	23 000,00	23 000,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	58 000,00	57 000,00	57 000,00
28184	Mobilier	28 000,00	34 000,00	34 000,00
28188	Autres immobilisations corporelles	63 000,00	59 000,00	59 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 134 375,43	1 272 763,83	1 272 763,83

041	Opérations patrimoniales		1 392 803,09	1 392 803,09
2031	Frais d'études		1 392 803,09	1 392 803,09
2111	Terrains nus		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		1 134 375,43	2 665 566,92	2 665 566,92
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		3 751 250,28	4 813 884,92	4 813 884,92

1 +

RESTES A REALISER 2021	572 855,54
-------------------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	80 806,19
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5467546,65

⇒ **Des recettes réelles pour 2 148 318 euros**

Les dotations 201 318 euros (chapitre 10), le résultat du compte administratif 2021 étant excédentaire en investissement il n'y a pas lieu d'inscrire des crédits au 1068. Le FCTVA en forte baisse car lié aux investissements 2020, réalisations en très forte baisse du fait des confinements en 2020 qui n'ont pas permis de débiter certaines opérations. De plus, il n'a pas encore été inscrits les crédits liés à la perception de la taxe d'aménagement. Une réforme de la fiscalité de l'urbanisme prévoit que les collectivités membres d'un EPCI devront reverser une quote part à déterminer de leur taxe d'aménagement pour financer les équipements de l'EPCI. Des discussions vont donc avoir lieu avec la communauté d'agglomération du Valparisis.

➤ **Chapitre 13 subventions pour lequel sont inscrits 648 750 €**

1322 : région

Subvention 100 quartiers innovants construction équipement polyvalent dont les travaux devraient débiter à l'automne soit une quote part de la subvention attendue : 285 000 €.

1337 : Dotation soutien à l'investissement local

Subvention opération rénovation thermique de l'hôtel de Ville à hauteur de 75% : 363 750 €

➤ **Chapitre 16 recours à l'emprunt pour lequel sont inscrits 548 250 €**

Les taux étant encore bas et notre charge de dette ne pesant pas sur le budget, la collectivité peut recourir à l'emprunt sans risque. Ce choix de gestion de la dette n'alourdit pas la pression fiscale pour les bessancourtois.

➤ **Chapitre 024 les produits des cessions d'immobilisations pour 750 000 € dont :**

600 000 € pour la vente des terrains rue des Genêtes

150 000 € pour la vente du terrain rue des Courgents

⇒ **Des recettes d'ordre pour 2 665 566.92 euros correspondantes :**

➤ **Les dotations aux amortissements pour 404 000 €**

➤ **Le virement de la section de fonctionnement pour 834 375.43 €**

➤ **L'intégration des études réalisées les années antérieures et suivies de réalisation. Cela permettra une récupération du FCTVA en 2023.**

B / DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'établissent à **5 467 546.65 euros**

Les dépenses d'investissement se votent au chapitre mais également par opération.

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	192 909,62	107 000,00	107 000,00
202	Frais doc. urbanisme, numérisat°	31 298,80	30 000,00	30 000,00
2031	Frais d'études	144 024,82	37 000,00	37 000,00
2051	Concessions et droits similaires	17 586,00	40 000,00	40 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	921 348,01	1 162 265,00	1 162 265,00
2111	Terrains nus	30 000,00	30 000,00	30 000,00
2115	Terrains bâtis	90 000,00	0,00	0,00
2116	Cimetières	27 000,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	92 539,00	230 000,00	230 000,00
21311	Hôtel de Ville	40 000,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	211 739,56	80 000,00	80 000,00
21316	Équipements du cimetière	9 000,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	130 882,59	137 000,00	137 000,00
2138	Autres constructions		0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie		150 000,00	150 000,00

2152	Installations de voirie	20 000,00	40 000,00	40 000,00
21534	Réseaux d'électrification	20 000,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	40 671,20	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	50 000,00	60 000,00	60 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	23 381,13	40 000,00	40 000,00
2184	Mobilier	27 100,00	82 615,00	82 615,00
2188	Autres immobilisations corporelles	109 034,53	312 650,00	312 650,00
	Opération d'équipement n° 1004 EQUIPEMENT POLYVALENT	1 000 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
	Opération d'équipement n° 1005 : LUDOTHEQUE	180 000,00	80 460,00	80 460,00
	Opération d'équipement n° 1006 JARDINS FAMILIAUX	50 000,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 1007 CITY STADE	150 000,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 1008 TRAVAUX RUE DE LA POINT/CHEMIN LATERAL DES BEAUX LIONS	221 000,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 1009 RESORPTION DEPOTS SAUVAGES	130 000,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 1010 RENOVATION ENERGETIQUE HOTEL DE VILLE		582 000,00	582 000,00
	Opération d'équipement n° 1011 AMENAGEMENT CENTRE BOURG		10 000,00	10 000,00
	Opération d'équipement n° 1012 RENOVATION EGLISE		100 000,00	100 000,00
Total des dépenses d'équipement		2 845 257,63	3 141 725,00	3 141 725,00
16	Emprunts et dettes assimilées	400 000,00	470 000,00	470 000,00
16411	Emprunts en euros	400 000,00	470 000,00	470 000,00
27	Autres immobilisations financières		3 000,00	3 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés		3 000,00	3 000,00
Total des dépenses financières		400 000,00	473 000,00	473 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		3 245 257,63	3 614 725,00	3 614 725,00
041	Opérations patrimoniales		1 392 803,09	1 392 803,09

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
2111	Terrains nus		7 926,96	7 926,96
2128	Autres agencements et aménagements de terrains		20 326,02	20 326,02
21312	Bâtiments scolaires		770 053,76	770 053,76
21318	Autres bâtiments publics		479 602,36	479 602,36

2151	Réseaux de voirie		39 895,23	39 895,23
2152	Installations de voirie		74 998,76	74 998,76
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			1 392 803,09	1 392 803,09
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		3 245 257,63	5 007 528,09	5 007 528,09

RESTES A REALISER 2021	460 018,56
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 467 546,65

Détail répartition par chapitres hors opérations :

- **Le chapitre 20 (hors opérations) regroupe les modifications de PLU, les études et acquisitions de logiciels** pour une provision de 107 000 €
- **Le chapitre 21 (hors opérations) regroupe les travaux dans les bâtiments, ceux concernant la voirie, et les acquisitions de matériel** pour un montant de 1 162 265 €

2111 : 30 000 €

- Acquisition de terrains dans l'éco quartier pour les jardins familiaux

2128 : 230 000 €

- Réhabilitation en terrain engazonné du terrain de foot au complexe Maubuisson (DSIL 2022 demandée)

21312 : 80 000 €

- Déterminés et présentés fin mars

21318 : 118 000 €

- Marché de chauffage
- Remise en peinture des ALSH Lamartine et St Exupéry
- Aménagement du FAB LAB
- Aménagement local police municipale

2151 : 150 000 €

- Chemin des champs boissons
- Chemin latéral des beaux lions > 2ème partie
- Sentes des buttes

2152 : 40 000 €

- Signalisation verticale et horizontale

2182 : 60 000 €

- Renouvellement véhicules dont l'acquisition d'un véhicule pour la police municipale et le remplacement d'un véhicule volé (prise en charge partielle suivant vétusté par l'assurance en attente de chiffrage de l'expert)

2183 : 40 000 €

- L'acquisition de matériel informatique pour les services

2184 : 82 615 €

- L'acquisition du mobilier pour les écoles suivant ouvertures de classes
- Le renouvellement du mobilier dans les accueils de loisirs suite à la remise en peinture
- Le renouvellement du mobilier pour les services

2188 : 312 650 €

- L'acquisition de matériel ou de prestation pour tous les services dont :
Renouvellement matériel dans les restaurants scolaires
La refonte du site internet de la Ville
Station fitness
Autolaveuse pour gymnase Maubuisson
Moteur panneau basket

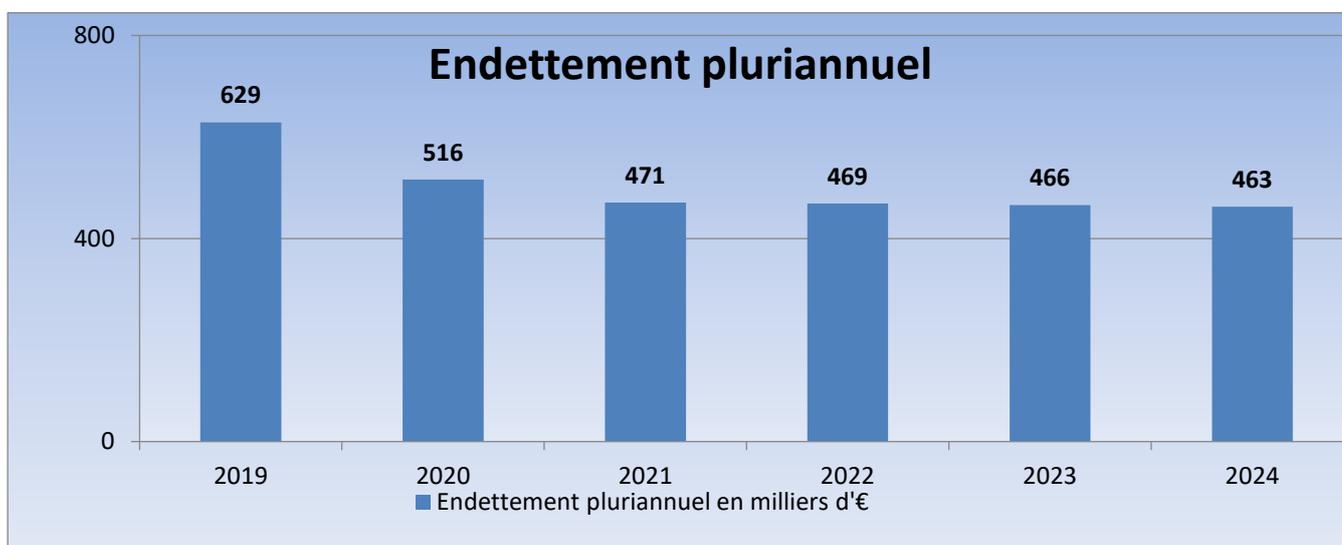
Le chapitre 16 concernant le remboursement du capital de la dette pour 470 000 €

C/ LA DETTE ET LA CAF**□ La dette**

La structure de la dette est composée uniquement de taux fixes. La Ville ne détenant aucun emprunt à taux structurés, l'ensemble de la dette est classé 1-A dans la grille de classification Gissler, ce qui correspond au niveau de risque le plus faible.

Le recours à l'emprunt reste modéré et en corrélation avec la capacité financière de la collectivité.

Au 01/01/2022 le délai de désendettement (encours de la dette/épargne brute) de la commune est estimé à 2.66 ans pour une dette par habitant de 595 €, ces chiffres sont respectivement de 4,2 ans et 821 € pour les communes de la strate démographique (5000 à 10 000 habitants) en 2020.



Au 01/01/2022, l'encours de dette d'un montant de 4,7 M€ est constitué de 12 emprunts à taux fixe dont la durée résiduelle moyenne est de 13 ans, incluant le prêt sur 40 années contracté après de la CDC pour le construction de la MDPE en 2017.

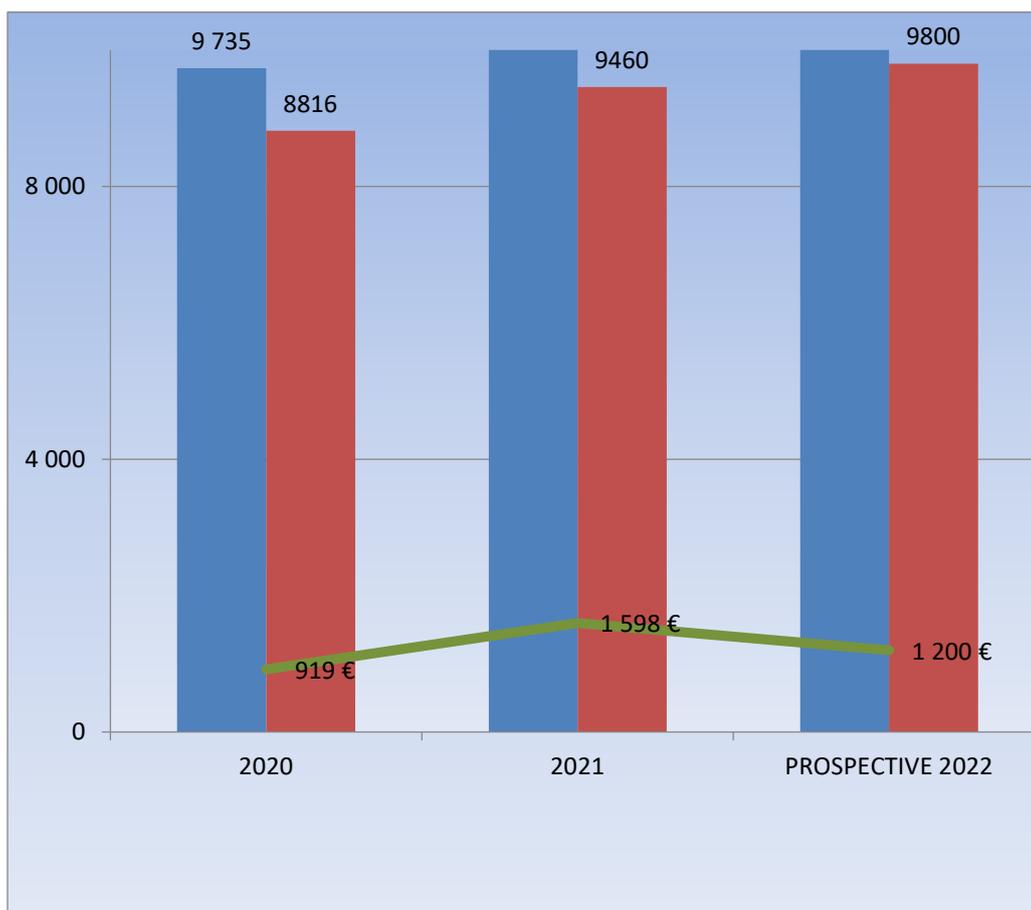
Le contexte de taux historiquement bas en 2021 a conduit à un taux moyen inférieur à 1% en fin d'année. Malgré une légère hausse annoncée et débutée dès janvier 2022 des taux, ceux-ci resteront bas.

□ La Capacité d'Auto Financement

Pour rappel la CAF nette est égale à la CAF brute (dépenses réelles de fonctionnement – recettes réelles de fonctionnement) amputée du remboursement en capital. Cela représente donc l'autofinancement de la collectivité qui sert à financer les investissements.

La formation de l'autofinancement se détermine au moment du budget primitif par les inscriptions entre le 023 et le 021. L'autofinancement se fixe en fonction des investissements à financer sur l'exercice, la CAF brute varie donc d'une année à l'autre.

Compte tenu de la crise sanitaire en 2020 impactant directement les ressources de la collectivité, la CAF 2020 n'a couvert que le remboursement du capital de la dette.



En 2022 la CAF brute prévisionnelle sera d'environ 1 200 000 € couvrant ainsi le remboursement du capital de la dette mais également participant au financement des investissements inscrits.

2. LE VOLET RESSOURCES HUMAINES.

1) L'évolution des dépenses de personnel.

4.2.2. Les charges de personnel



Les charges de personnel représentent 56 % des charges réelles de fonctionnement en 2022.

En 2021 la progression a été d'environ 5% de la masse salariale par rapport à 2020.

De façon constante, une attention toute particulière est portée sur les frais de personnel, qui représentent plus de la moitié des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville

Aussi, la Ville prévoit pour 2022 un budget relativement stable par rapport au BP 2021, à +2% sur le budget. Cette prévision intègre la poursuite de la maîtrise des effectifs, la recherche d'optimisation constante des organisations ainsi que la valorisation de l'engagement, de l'atteinte des objectifs.

Des facteurs externes impactant le budget des charges de personnel :

- le glissement vieillesse technicité (GVT) est l'augmentation « mécanique » de la masse salariale des agents publics en raison de l'augmentation de leur rémunération liée à leur déroulement de carrière (avancements d'échelon, de grade...). En 2022, le GVT est estimé à 1 % .
- Le reclassement des agents de catégorie C, revalorisation des échelles de rémunération C1, C2, C3, pour compenser le relèvement de l'indice minimal de traitement porté à l'indice 340 lors de la dernière hausse du SMIC. Ces reclassements prendront effet au 1^{er} janvier 2022; environ 20 000 €
- Le reclassement des auxiliaires de puériculture de catégorie C en B, dans le cadre des nouvelles grilles indiciaires issues du Ségur de la santé (estimation qui nécessite la publication des grilles indiciaires) ; 5 000 €
- La rupture conventionnelle permet, depuis le 1^{er} janvier 2020, aux fonctionnaires et aux contractuels en CDI de convenir en accord avec leur collectivité des conditions dans lesquelles leurs fonctions prennent fin. Le montant de l'indemnité de rupture conventionnelle varie en fonction de l'ancienneté

de l'agent et de son salaire et ne peut être inférieure à l'indemnité légale. Pour 2022 un agent actuellement en CDI est concerné

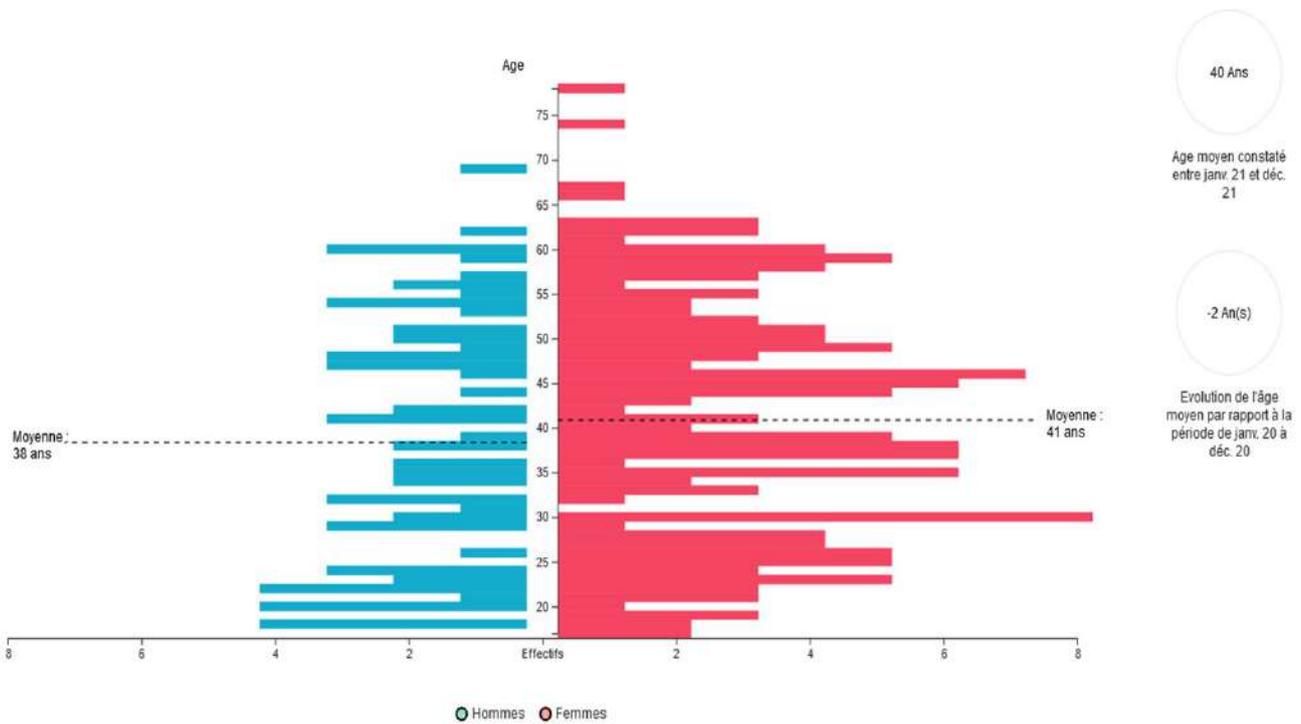
- La hausse du SMIC 0.99% en janvier 2021 et 2.2% en octobre 2021 environ 10 000 €
- En 2022, les 4 tours d'élections généreront environ 17 000 € d'heures supplémentaires (IHTS et IFCE)
- La réforme de la protection sociale entre en vigueur au 01 janvier 2022. La participation à hauteur de 15 € brut mensuels pour les agents ayant souscrit au contrat groupe via LE CIG . 6 000 €
- Le versement du CIA depuis 3 années dont l'impact budgétaire représente 80 000 € valorisant selon les critères déterminés dans la délibération adoptée en 2020, la valeur professionnelle et l'implication des agents.
- Les départs à la retraite prévus en 2022 sont peu nombreux. Parmi ces départs, certains concernent des agents en maladie longue durée qui étaient déjà remplacés ce qui impacte à la baisse la masse salariale. – 140 000 €
- L'augmentation de l'assurance statutaire suite à l'attribution du marché en décembre 2021 + 40 000 €
- La comptabilisation en année pleine des emplois parcours compétence + 100 000 €.

La politique de gestion des ressources humaines

Afin de répondre aux compétences attendues au regard des besoins pour la collectivité, la politique d'accès à la formation est renforcée chaque année. Le développement des parcours professionnels, la montée en compétences des agents est un souci permanent en matière de gestion RH. 0.9% des cotisations patronales (traitement de base/NBI et indemnité de résidences) sont dédiée à la formation via le CNFPT soit plus de 26 000 € auxquels s'ajoute 30 000 € budgétés au 6184 pour les formations hors CNFPT. Un budget total de 56 000 €. Le plan de formation a été renouvelé pour une période triennale. Des formations aux gestes de premiers secours et à l'utilisation des défibrillateurs ont débuté en février pour que dans chaque bâtiment administratif et secteur des agents volontaires puissent agir en cas d'urgence.

Données bilan social 2021

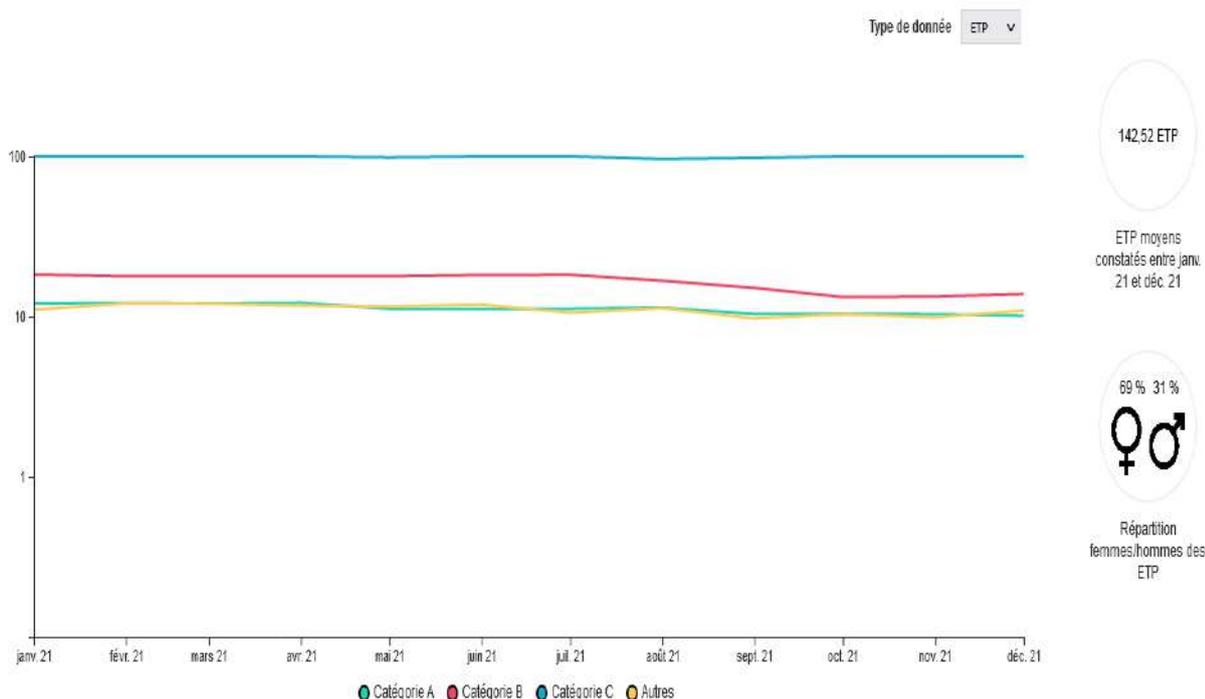
Pyramide des âges



La pyramide des âges illustre une stratégie d'embauche régulière d'agents plus jeunes tendant à favoriser l'équilibre entre les classes d'âges (contrats PEC, apprentis, cadres intermédiaires). Elle permet aussi de définir une progression dans la carrière de chacun, et de réguler les flux d'entrée et de sortie (départs retraites, mutations, fin de contrats).

Pour information, les 3 agents femmes de plus de 70 ans sont des intervenants retraités rémunérés en 2021 pour la musique et activités dans les écoles. L'agent homme de plus de 69 ans est un professeur de musique.

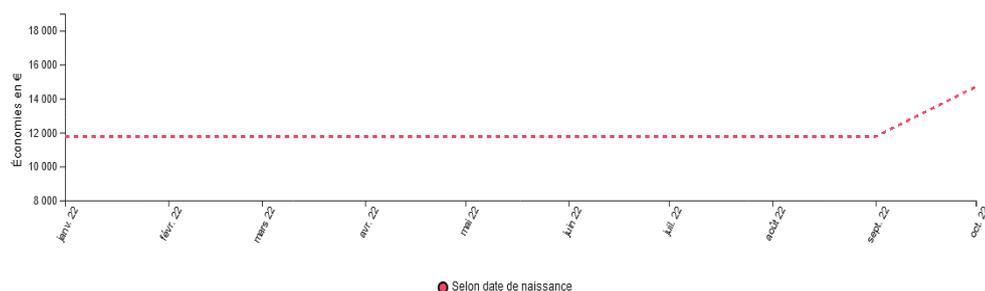
Au 31 décembre 2021, le nombre d'agents communaux rémunérés en ETP était de : 142.52



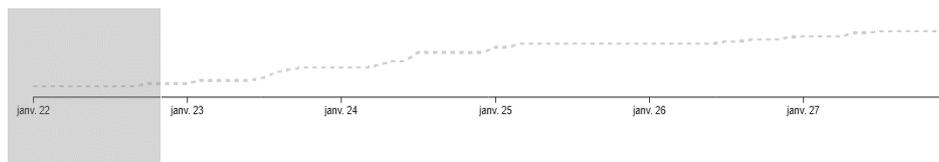
L'Équivalent Temps Plein est une unité de mesure permettant d'évaluer la quantité de travail effectuée par un agent. Un agent recruté à temps plein correspond à un ETP. Pour obtenir la moyenne de la capacité de travail de la collectivité, tous les ETP sont additionnés. A Bessancourt nous avons une moyenne de 166 agents pour un nombre d'ETP de 142.52.

Cette mesure essentielle permet d'établir un budget fiable, de connaître notre effectif, d'organiser et de gérer au mieux la masse salariale. Nous pouvons ainsi prévoir la quantité de ressources nécessaires en fonction des besoins et d'en optimiser le volume.

Prospective départs à la retraite



120 609 €

Economies
potentielles de déc. 21
à oct. 2284 % 16 %
♀ ♂Répartition
femmes/hommes des
départs

L'anticipation des départs à la retraite permet d'amener de la diversité et de la dynamique dans la collectivité. Cela assure également à la collectivité d'intégrer des aptitudes et des compétences que la Ville souhaite développer suivant ses besoins. C'est également un outil budgétaire pour évaluer les coûts de remplacement ou d'optimisation pour rester à coûts constants sur certains postes. L'accompagnement à la reconversion professionnelle dispensée depuis plusieurs années est une passerelle pour la continuité dans certains services.

Tableau des rémunérations par filière

Filière (valeurs mensuelles)	Coût mensuel moyen entre janv. 21 et déc. 21
Filière médico-sociale	5533
Emplois hors filière	4403
Filière police	4307
Filière sportive	3972
Filière administrative	3529
Filière animation	2890
Filière technique	2816
Filière culturelle	2725
Filière sociale	2453
Autres	2408

Conclusion :

Ce projet de Budget Primitif 2022 reprend les principaux éléments présentés dans le Rapport d'Orientations Budgétaires.

Il est construit sur la base de grands principes :

- la stabilité des impôts directs,
- la maîtrise des coûts de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement de la commune sur le long terme,
- un programme d'investissement visant à moderniser et améliorer durablement le patrimoine communal et les services aux habitants,
- la recherche de financements extérieurs et de solutions innovantes pour optimiser les ressources de la commune.

Ce budget primitif 2022 porte une ambition forte, celle de faire de Bessancourt une Ville plus écologique, plus solidaire et plus démocratique.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce projet de Budget Primitif 2022 de la Ville.